

Bilan des investissements étrangers en France

Synthèse des résultats 2004

Réalisé par Fabrice Hatem et Judith Moreau de l'Agence française des investissements internationaux (AFII - mai 2005).

Projets et emplois

La reprise de l'investissement étranger en France, entamée en 2003, s'est poursuivie en 2004. Le nombre de projets annoncés, en progression de 6,6 %, atteint 583. Le nombre total d'emplois créés ou maintenus atteint 29 578 (20 654 emplois créés et 8 924 emplois maintenus), en progression de 8,2 % à périmètre égal par rapport à l'an dernier.

En ajoutant la nouvelle catégorie des emplois dits pérennisés, le nombre d'emplois créés ou sauvés par les investissements étrangers en France en 2004 atteint un montant total de 33 247.

Régions et pays d'origine

L'Europe occidentale reste, comme les années précédentes, la principale région d'origine, avec 58,0 % des emplois créés. L'Amérique du nord, qui arrive en seconde position (32,3 % des emplois créés) a cependant fait preuve d'un dynamisme plus marqué, avec une progression de 2295 emplois créés par rapport à 2003.

Une analyse plus fine par pays d'origine montre que les Etats-Unis ont renforcé en 2004 leur position de premier pays investisseur en France. L'Allemagne, malgré une légère régression des créations d'emplois, arrive toujours en seconde position (16,3 %). Parmi les autres investisseurs importants, on peut citer le Royaume-Uni, la Suède, les pays d'Europe du Sud, le Japon et le Canada.

Secteurs d'activité

La hiérarchie des années précédentes n'est pas fondamentalement bousculée. Malgré une baisse assez marquée, le secteur automobile reste l'une des sources principales de création d'emploi, suivi par le matériel électrique et électronique, où une forte hausse a été observée. Les projets étrangers présentent par ailleurs un profil sectoriel très diversifié, allant des hautes technologies et des services aux industries manufacturières traditionnelles.

Région d'accueil

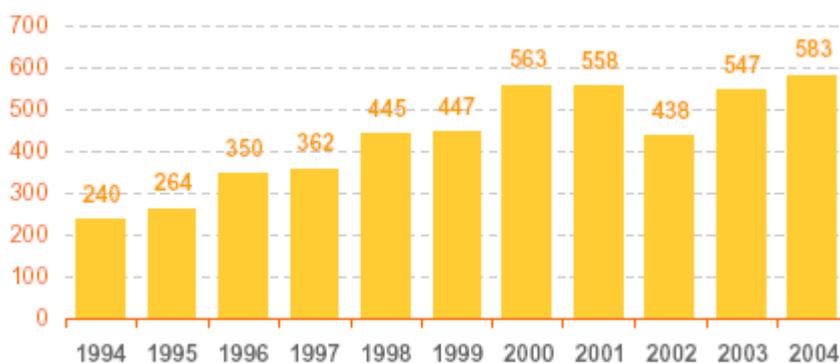
L'Ile-de-France et Rhône-Alpes renforcent leur prééminence en tête de la liste des régions d'accueil, avec plus de 31,8 % des créations d'emplois d'origine étrangère. Parmi les autres grandes régions d'accueil, on peut noter une progression des emplois créés en PACA, en Lorraine et en Midi-Pyrénées, tandis que les flux se tassent quelque peu en Nord-pas-de-Calais et dans la région Centre.

I - Poursuite de la reprise des investissements étrangers en France

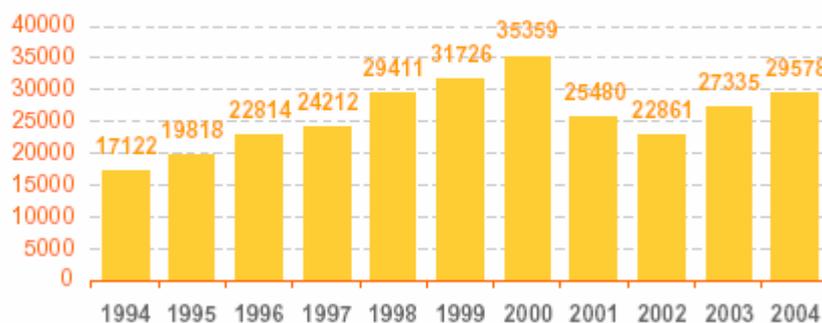
Après une forte croissance en 2000, les investissements étrangers en France ont connu deux années de déclin. Ce phénomène s'explique pour l'essentiel par une conjoncture internationale défavorable : ralentissement global des flux d'investissements internationaux consécutifs à l'éclatement de la bulle internet et à l'essoufflement des capacités de financement des entreprises, concurrence croissante exercée par les pays de l'est. Par contre, les performances françaises en matière d'accueil des investissements mobiles ne se sont pas dégradées au sein de la zone Europe de l'ouest.

A partir de 2003, s'esquisse un mouvement de reprise, tant en ce qui concerne le nombre de projets réalisés que le montant des emplois créés en France. Ce phénomène, qui se confirme en 2004, est d'autant plus remarquable que la reprise mondiale de l'investissement international, observée en 2004, a moins bénéficié à l'Europe de l'Ouest qu'à d'autres régions du monde comme l'Asie ou l'Europe de l'Est¹. Il traduit donc une amélioration, modeste, mais réelle, de l'attractivité française par rapport à ses voisins et concurrents d'Europe de l'ouest.

Evolution des investissements étrangers annuels en projets
1994-2004



Evolution des investissements étrangers annuels en emplois
1994-2004



¹ Les données de comparaison européennes proviennent de l'Observatoire Europe de l'AFII

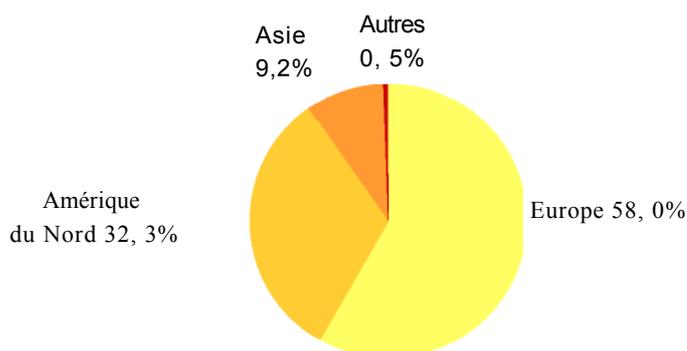
II - Les firmes européennes, premières sources d'investissement en France

Une grande part des investissements étrangers en Europe sont réalisés par des firmes d'origine européenne. Cette prééminence se retrouve également dans le cas français, puisqu'en 2004, 58,0 % des créations d'emplois dues aux investissements internationaux ont été d'origine européenne.

Les firmes allemandes, malgré un très léger tassement, se maintiennent au premier rang des investisseurs européens, avec 16,3 % des emplois créés en France. Le second rang est occupé cette année par la Suède, dont les très bons résultats sont dopés par un important projet de reprise. Le Royaume-Uni se maintient au troisième rang des investisseurs européens et l'Espagne, en forte progression, gagne la quatrième place. On enregistre par contre un net recul des investissements italiens, qui se placent habituellement parmi les meilleurs investisseurs européens en France. Ce recul italien se constate également dans les autres pays d'Europe.

Les flux d'investissements en provenance du continent nord-américain ont sensiblement progressé en 2004, pour atteindre 32,3 % du total contre 26,5 % l'an dernier. Les Etats-Unis confortent leur position de premier investisseur étranger avec 27,9 % des créations d'emplois et le Canada enregistre une forte progression (1 300 emplois créés en 2004 contre 683 en 2003).

Origine des emplois par région du monde



Les investissements d'origine asiatique restent dans l'ensemble modestes : seulement 9,2 % des créations totales d'emplois.

On observe cependant une légère hausse des flux en provenance du Japon et surtout une forte progression des investissements originaires de Chine populaire. Avec 14 projets et 819 emplois générés par les investissements de Chine, Taïwan et Hong-Kong réunis (contre 169 emplois l'année dernière), la France commence donc à tirer parti de la volonté d'internationalisation de ces pays.

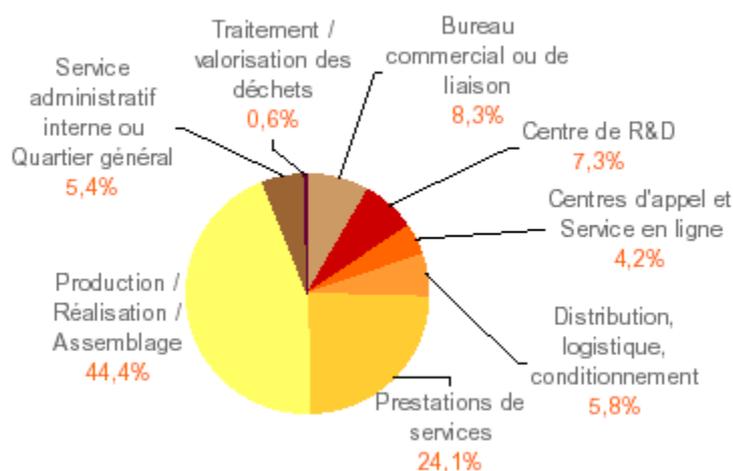
Les premiers pays d'origine des investissements

	2003		2004		Variation 2003-2004
	Emplois	%	Emplois	%	
Etats-Unis	6570	24,0	8248	27,9	1678
Allemagne	5108	18,7	4814	16,3	-294
Suède	530	1,9	4015	13,6	3485
Royaume-Uni	1750	6,4	1795	6,1	45
Japon	1410	5,2	1597	5,4	187
Canada	683	2,5	1300	4,4	617
Espagne	373	1,4	1282	4,3	909
Italie	2745	10,0	1085	3,7	-1660
Belgique	1444	5,3	1029	3,5	-415
Pays-Bas	723	2,6	931	3,1	208
Suisse	1110	4,1	763	2,6	-347
Chine	144	0,5	752	2,5	608
Danemark	690	2,5	302	1,0	-388
Corée du Sud	25	0,1	250	0,8	225
Autres	4030	14,7	1415	4,8	-2615
TOTAL	27 335	100,0	29 578	100,0	2243

III - Le rôle des fonctions de services

Concernant la répartition par type de projets, les fonctions de services sont à l'origine de plus d'un emploi créé sur deux (55,6 %). Cette forte contribution des fonctions tertiaires (quartiers généraux, centres de R&D, logistique, etc.) peut également être observée, à des degrés divers, dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest. Elle contraste avec la situation des pays d'Europe de l'Est, où la plus grande part des créations d'emplois est réalisée dans les activités de production. Elle s'est encore accentuée en 2004, puisque la progression du nombre total d'emplois créés en France est entièrement imputable au dynamisme des fonctions tertiaires (prestations de services et centres de R&D notamment).

Répartition des emplois par type de projet



Avec plus de 13 000 emplois créés, les sites de production restent cependant à l'origine de 44,4 % des créations d'emplois. Cette part relativement élevée témoigne de la capacité de la France à demeurer attractive pour les activités manufacturières.

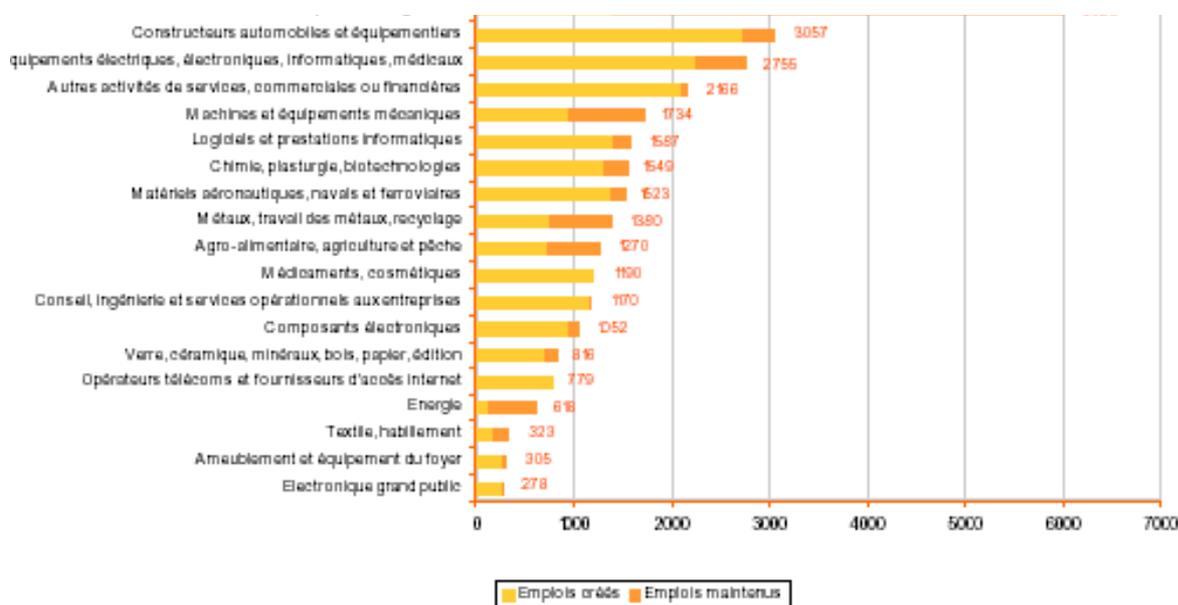
IV - Un profil sectoriel très diversifié

Plusieurs pays européens sont fortement spécialisés dans l'accueil de certains types d'investissements internationaux : services aux entreprises et logiciels dans les îles britanniques, logistique dans les pays du Benelux, sites de production automobile en République tchèque ou en Hongrie, etc. L'une des caractéristiques les plus notables de la France est au contraire sa capacité à accueillir une très large gamme d'activités, depuis les hautes technologies jusqu'au manufacturier traditionnel, en passant par les services à haute valeur ajoutée comme la conception de logiciels.

Cet état des choses se reflète dans la faible concentration par secteur des investissements étrangers en France. Les cinq premiers d'entre eux ne représentent en effet que 53,2 % du total des emplois créés. En première place, les services de transport réalisent une progression considérable par rapport à 2003 du fait de la réalisation de deux opérations majeures de rachat d'entreprise en difficulté.

Ils sont suivis par l'automobile, qui reste un secteur majeur d'investissement étranger en France, bien que ses résultats aient fortement chuté par rapport à l'an dernier, où des opérations d'acquisition importantes avaient été réalisées. Parmi les autres grands secteurs d'investissement, on observe une forte poussée des créations d'emplois dans les matériels électriques et électroniques.

Répartition des emplois par secteur



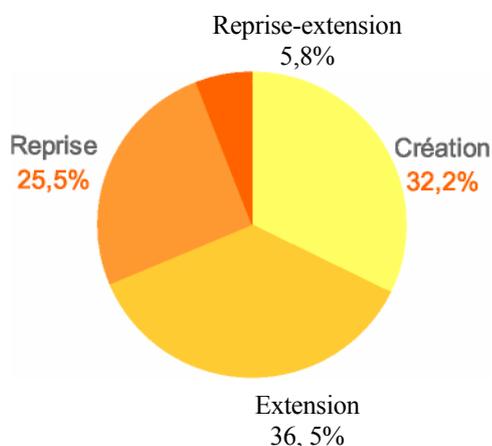
V - Un nouvel enjeu : les pérennisations

A - Progression des créations et des reprises, rôle toujours important des extensions

Malgré un léger déclin par rapport à l'an dernier, les extensions de sites existants constituent toujours la plus importante source de créations d'emplois dans notre pays (36,5 %). Ce pourcentage élevé témoigne de la fidélité des entreprises déjà implantées, qui choisissent volontiers notre pays pour y procéder à des réinvestissements lors de leurs opérations de restructurations ou à l'occasion d'un nouvel accroissement de leurs activités en Europe.

On observe également cette année une légère progression des créations d'emplois liées à l'implantation de sites nouveaux. Environ un tiers des projets sont des créations de nouveaux sites (32,2 %).

Créations d'emplois par type d'investissement



Enfin, la tendance à l'augmentation du nombre d'emplois préservés du fait de la reprise d'entreprises en difficulté, déjà observée au cours des années précédentes, s'est poursuivie en 2004 (31,3 % pour le total des reprises et des reprises-extensions contre 27,6 % en 2003 et 20,5 % en 2002). En 2004, 8924 emplois ont été sauvegardés par des investisseurs étrangers.

B - L'importance croissante des investissements de pérennisation

Il ne suffit pas d'attirer les entreprises dans notre pays, il faut aussi savoir les retenir, dans un contexte caractérisé par de nombreuses délocalisations et d'incessants mouvements de restructuration des réseaux de production. Les sites existants peuvent ainsi être affectés au cours de leur existence par trois types de décision : fermeture ou réduction d'activité ; extensions ; enfin, investissements de consolidation ou de pérennisation (modernisation, changement dans la nature des activités)

Ce dernier type de projet ne se traduit pas immédiatement par des créations d'emplois, mais manifeste la volonté de la firme de poursuivre à moyen terme ses activités sur le site concerné. Il intervient très fréquemment à l'issue d'un processus de décision mettant en compétition plusieurs sites existants, en Europe, voire dans le monde entier. Il fait donc partie intégrante de la problématique de l'attractivité et constitue de ce fait un domaine d'action important de l'AFII.

Ces opérations se sont traduites en 2004 par la pérennisation de 3 669 emplois en France qui ne sont pas inclus dans les séries statistiques détaillées présentées dans ce rapport. Elles le seront à partir de l'an prochain compte tenu de leur importance croissante.

Les secteurs ayant connu au cours de l'année 2004 un investissement de ce type et dont les entreprises ont été accompagnées par l'AFII et ses partenaires régionaux dans leurs choix de localisation sont les suivants :

Secteur	Pays d'origine	Régions d'accueil	Emplois
Automobile	Allemagne, USA	Alsace, Lorraine, Rhône-Alpes	2970
Verre, bois, papier	Etats-Unis	Languedoc-Roussillon	270
Machines	Belgique	Haute-Normandie	150
Logistique	Royaume-Uni	Bourgogne	115
Aéronautique	Allemagne, RU	Ile-de-France	100
Agro-alimentaire	Pays-Bas	Languedoc-Roussillon	64

Pour résumer, l'ensemble des emplois générés par l'investissement étranger se répartissent de la manière suivante :

Emplois créés	Emplois maintenus	Emplois pérennisés	Total
20.654	8.924	3.669	33.247

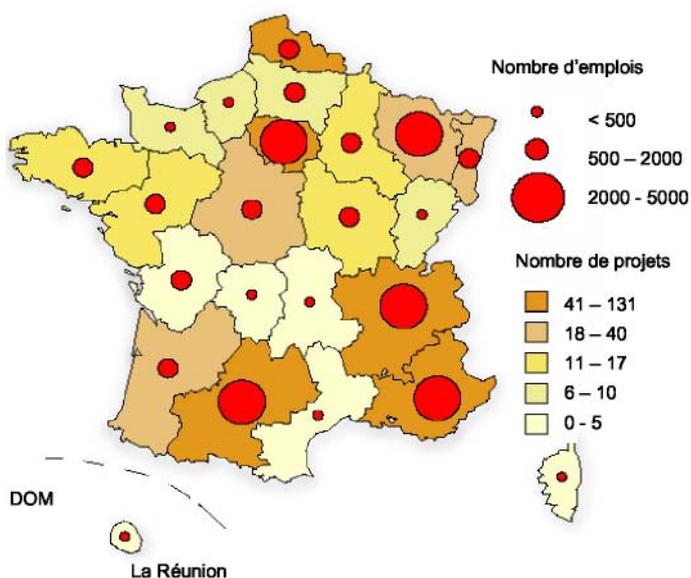
VI - Régions d'accueil

L'Ile-de-France et Rhône-Alpes renforcent leur prééminence en tête de la liste des régions d'accueil, avec plus de 31,8 % des créations d'emplois d'origine étrangère. L'Ile-de-France est en tête avec 4 994 emplois créés ou maintenus (contre 3 994 en 2003), suivie de près par Rhône-Alpes avec 4 401 emplois (contre 2 998 en 2003). Ces deux régions enregistrent donc une forte hausse par rapport à l'année dernière. Parmi les autres grandes régions d'accueil, on peut noter une progression des emplois créés en PACA, en Lorraine et en Midi-Pyrénées, tandis que les flux ont diminué en Nord-pas-de-Calais et dans la région Centre.

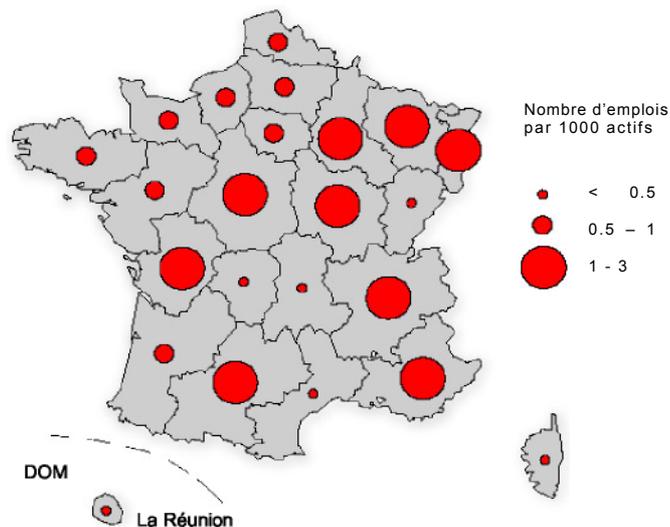
Comme tous les ans, les 5 premières régions d'accueil totalisent plus de la moitié du total des investissements étrangers en France. Cette concentration sur les grandes régions économiques françaises a tendance à se renforcer en 2004 (62 % des projets et 59 % des emplois).

Pour donner une idée plus réaliste de l'attractivité de chaque région française, il convient cependant de ramener les flux de créations d'emplois à la population active régionale. Selon cet indicateur, les régions ayant réalisé les meilleures performances sont la Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, la Champagne-Ardenne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Alsace, la Bourgogne, le Poitou-Charentes, et le Centre.

Nombre de projets et d'emplois / région



Nombre d'emplois pour 1000 actifs / région



Destination des investissements par régions en nombre d'emplois

	Emplois	%
Ile-de-France	4994	16,9%
Rhône-Alpes	4401	14,9%
Lorraine	2886	9,8%
Midi-Pyrénées	2663	9,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2583	8,7%
Nord-Pas-de-Calais	1645	5,6%
Centre	1183	4,0%
Pays de la Loire	1178	4,0%
Bretagne	1130	3,8%
Champagne-Ardenne	1039	3,5%
Alsace	923	3,1 %
Aquitaine	877	3,0%
Bourgogne	827	2,8%
Poitou-Charentes	803	2,7%
Picardie	691	2,3%
Haute-Normandie	468	1,6%
Basse-Normandie	336	1,1 %
Languedoc-Roussillon	269	0,9%
Auvergne	249	0,8%
Franche-Comté	248	0,8%
Limousin	153	0,5%
Corse	21	0,1 %
Dom-Tom	11	0,04%
TOTAL	29 578	100%

Modalités d'établissement du bilan annuel des investissements étrangers en France

Le bilan annuel publié par l'AFII résulte de l'application d'une doctrine, clairement établie, aux informations recueillies par un dispositif animé par l'AFII et son réseau de correspondants.

I - Les critères de prise en compte des projets

Il doit s'agir d'investissements productifs, créateurs d'emplois durables, d'origine étrangère et présentant un caractère de mobilité internationale.

A - Investissements productifs

Il doit s'agir d'investissements dans le secteur industriel ou dans le secteur tertiaire. Les projets sont distingués selon le type d'opération et selon la nature d'activité à laquelle ils se rattachent :

Les types d'opérations :

Les créations : les projets de créations supposent l'embauche de salariés sur un nouveau site, même si l'entreprise a déjà d'autres sites de production en France.

Les extensions : les projets d'extension sont des embauches au sein d'un site existant.

Les reprises : les projets de reprises sont des rachats d'entreprises françaises en difficulté. Ces difficultés doivent être juridiquement avérées - dépôt de bilan, redressement judiciaire devant le Tribunal de Commerce - ou justifiée par situation financière fortement compromise

Les reprises-extensions : le rachat d'une entreprise française qui n'est pas en difficulté par un investisseur étranger n'est pris en compte que pour autant qu'il s'accompagne d'une extension d'activité et de la création d'emplois supplémentaires ; on parle dans ce cas de "reprise-extension" et seuls sont alors décomptés les emplois supplémentaires à l'horizon de trois années.

Nature des activités :

Les investissements purement financiers (de même que les opérations boursières) sont exclus, de même que les franchises, dans la mesure où l'investissement est généralement le fait du franchisé. Sont également exclues les représentations diplomatiques, sauf si elles présentent un caractère internationalement mobile (siège social d'une organisation internationale par exemple).

B - Investissement créateur d'emplois durables

Ne sont pris en compte que les investissements créateurs d'au moins dix emplois (sauf cas exceptionnels : primo-implantation en Europe, centres de recherches... [ce qui ne représente au total qu'une centaine d'emplois]). Leur nombre est apprécié à l'échéance des trois années suivant la décision d'investissement. Il doit s'agir d'emplois durables, ce qui exclut les emplois intérimaires, les emplois saisonniers, et plus généralement, les emplois à temps partiel ainsi que les emplois à durée déterminée. Les investissements sans création d'emplois ne sont pas pris en compte dans les bilans annuels des investissements étrangers en France.

S'agissant de projets annoncés à trois ans, il est intéressant de savoir si les réalisations effectives trois ans après l'annonce sont bien à la hauteur des chiffres pris en compte. Cet exercice, aussi lourd que la réalisation du bilan lui-même, a été réalisé pour le bilan 1995, en 2001. Six ans après, il est apparu que

près de 95 % des emplois annoncés avaient été réalisés (certaines entreprises ont dépassé les niveaux annoncés, d'autres ont fermé, certains projets n'ont même jamais vu le jour ; dans l'ensemble ces écarts se sont à peu près compensés).

C - Investissement d'origine

Nous ne retenons que les investissements dans lesquels la part du capital détenu par une entité étrangère lui permet d'assurer un contrôle effectif de l'entreprise – en pratique, un seuil minimum de 33 % est exigé.

Certains investissements sont le fait de joint-venture impliquant plusieurs sociétés ; on parle alors d'investissements mixtes. S'il s'agit d'investissements mixtes franco-étrangers, les emplois correspondants sont décomptés au prorata de la participation étrangère dans l'investissement. S'il s'agit d'investissements mixtes de sociétés étrangères originaires de pays différents, l'origine des emplois est décomptée, pour chaque pays, au prorata de la part de ses ressortissants.

D - Investissement internationalement mobile

Les activités liées à un site particulier, telles les activités minières, ne présentent pas de caractère de mobilité et ne sont donc pas prises en compte. Il en va de même pour les banques, assurances et services financiers, dont les activités de siège peuvent être prises en compte, mais non les agences locales. Ne sont pas non plus pris en compte les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, sauf si les projets présentent un caractère de mobilité internationale, tels que les parcs de loisirs destinés à une clientèle internationale. Plus généralement, ce sont ainsi les points de vente au détail qui sont ainsi exclus du bilan annuel.

II - La collecte des informations

Les informations qui constituent le bilan annuel font l'objet d'un travail de collecte permanent, doublé d'une vérification détaillée en fin d'année.

A - Le recueil des données de base

Les informations sont recensées en continu par l'AFII, et stockées dans l'Observatoire des Investissements Internationaux (accessible en ligne à l'adresse <http://obs.afii.fr/>). Pour compléter les résultats de cet exercice de veille, une enquête est lancée en fin d'année, auprès des bureaux à l'étranger de l'AFII et des agences régionales correspondantes de l'AFII.

Environ 70% des projets inclus dans le bilan 2004 avaient été repérés par les observatoires. L'enquête annuelle a permis de faire remonter les projets restants.

B - La vérification

Les données recueillies en fin d'enquête sont vérifiées et recoupées, à travers divers instruments à notre disposition : bases de données entreprises, archives de presse, sites internet des entreprises concernées. Ce travail nous conduit parfois à écarter des projets intéressants pour l'économie nationale, mais qui ne correspondent pas aux critères énoncés ci-dessus : ainsi, une entreprise étrangère convaincue d'investir en France, par nos bureaux, dans le cadre d'un projet de logistique, a passé un contrat de prestation de services auprès d'un opérateur français. Ce type de projet, quoique créateur d'emplois, n'est pas retenu au bilan . Ce travail de validation individuelle des projets est mené en coopération étroite avec les agences régionales correspondantes de l'AFII.

Le bilan annuel est donc le fruit d'une mobilisation forte de l'Agence, à travers ses deux outils que sont l'Observatoire des Investissements Internationaux et l'enquête annuelle. Cela ne suffit pas à obtenir la certitude d'une information exhaustive. Les outils mobilisés représentent cependant un réseau dense de capteurs, à la fois sur le terrain et auprès des producteurs d'information économique. Cela permet d'affirmer que la série des bilans annuels des investissements étrangers en France est représentative du poids réel des investissements étrangers en France et retrace bien les tendances de leur évolution.

Différences entre les investissements recensés par l'AFII et les investissements directs étrangers (IDE) en Balance des paiements

Il convient de distinguer la notion d'Investissement Direct à l'Etranger (IDE) mesurée dans la Balance des Paiements, de celle volontairement plus restrictive, retenue par l'AFII. La première fournit des indications sur les montants financiers investis dans un pays, alors que la seconde mesure uniquement la participation des entreprises étrangères au développement de l'activité du pays qui les accueille, et cela essentiellement selon le critère du nombre d'emplois que ces investissements génèrent.

A - Les IDE mesurent en effet l'ensemble des flux financiers internationaux.

Les flux financiers regroupent les opérations visant à acquérir, accroître liquider un intérêt durable dans une entreprise. La notion d'investissement est plus large que celle de contrôle, puisqu'elle est établie dès lors que l'investisseur détient 10% des droits de vote aux assemblées générales de l'entreprise. Depuis 1996, sont inclus de plus les flux à court terme entre sociétés affiliées. Les IDE en France comprennent donc entre autre les créations de filiales en France, les fusions-acquisitions réalisées avec des entreprises françaises, mais aussi par exemple les avances de trésoreries d'une filiale étrangère à sa maison mère française...

B - L'AFII comptabilise uniquement les investissements physiques et créateurs d'emplois.

Plus précisément, ces investissements doivent être sous le contrôle d'un investisseur étranger, présenter un caractère de mobilité internationale et être créateur d'emplois durables sur le territoire dans le secteur industriel ou tertiaire (cf. modalités d'établissement du bilan annuel des investissements étrangers en France de l'AFII). Les investissements recensés par l'AFII sont donc une source d'information importante sur l'attractivité de la France et l'impact des investissements étrangers sur l'emploi.